

Mon accompagnement

L'évaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)

Cette prestation d'évaluation vous permet de valider les compétences et capacités correspondant à un métier, et d'identifier d'autres emplois/métiers sur lesquels vous pouvez vous positionner.

Votre situation actuelle

Vous êtes demandeur d'emploi :

- sans expérience récente dans le métier recherché,
- ayant des difficultés pour cerner vos points forts,
- souhaitant identifier les emplois proches de celui ou ceux que vous avez exercé et sur lesquels vous pourriez vous positionner.

Vous souhaitez

- valider vos compétences et capacités correspondant à un emploi/métier donné,
- identifier des compétences transférables vers d'autres emplois/métiers.

La réponse à vos besoins

A l'issue de l'évaluation, vous pourrez :

- repérer les atouts sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour accéder à l'emploi recherché,
- vérifier que vos compétences et capacités correspondent à celles exigées par les employeurs pour occuper l'emploi que vous recherchez,
- identifier vos besoins de renforcement ou d'élargissement des compétences,
- identifier d'autres emplois/métiers sur lesquels vous pouvez vous positionner.

L'organisation et la méthode de cette évaluation

Animée par un prestataire conventionné par Pôle emploi, l'Évaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) dure une demi-journée à une journée, selon les emplois/métiers à évaluer.

L'accueil

Après avoir analysé votre situation professionnelle, le prestataire vous présente l'objectif de l'évaluation, le déroulement de la séance et les méthodes utilisées.

L'évaluation

Vous serez amenés à remplir des questionnaires, à réaliser des tests et serez confronté à des cas pratiques et des mises en situation professionnelle réelles ou simulées.

Les résultats

Les résultats de l'évaluation vous seront remis au cours d'un entretien individuel. Vous analyserez ensemble les résultats, qui pourront vous aider à envisager d'autres pistes professionnelles au regard des compétences évaluées, mais aussi de la réalité du marché de l'emploi. Avec votre conseiller Pôle emploi, vous conviendrez des actions à mettre en œuvre pour réussir votre insertion professionnelle.

Attention : certaines mesures ou prestations n'ont pas de caractère automatique. Leur attribution varie en fonction de certains critères et en fonction des situations locales. Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle

emploi pour de plus amples informations.



Cette action, est
cofinancée par l'Union
européenne